



Mise à jour le 31/10/2014

Documents officiels réservés aux entreprises

Objet : formation professionnelle en dactylographie/saisie rapide sur ordinateur.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir choisi notre méthode de dactylographie/saisie rapide sur ordinateur et de nous faire confiance quant à votre objectif d'augmenter votre savoir-faire sur le clavier d'ordinateur.

Vous trouverez, ci-dessous, le programme complet de notre formation dactylographie sur ordinateur, la convention de formation, le calendrier 2015 des formations.

Les cours sont de 10 demies journées, soit un *total de 35 heures*.

- 10 matinées de 9H à 12H30

Ou :

- 10 après-midi de 14H à 17H30

Nous prenons par petit groupe afin de donner une très haute qualité de formation requise par l'éthique de notre profession.

La clôture des inscriptions se fait le plus tôt possible compte tenu du nombre de places disponibles.

Sur la convention de formation, il est important de :

1. Bien remplir la convention de formation (date, signature, tampon de l'entreprise, etc.),
2. D'effectuer une copie des documents à garder par vos soins,
3. De nous retourner par voie postale ou mail la **convention de formation page 4 et 5** accompagnée du paiement.

Votre commande est à nous retourner à l'adresse suivante :

JVT-CONSULTING, Service réservations, 11 Av. Paul Langevin, 93100 Montreuil/Bois

Mail : contact@jvt-consulting.com

Dès réception de la convention de formation et du financement, nous envoyons les documents légaux, inhérents à la formation professionnelle, aux personnes concernées.

En souhaitant avoir répondu à votre demande et dans l'attente de vous retrouver avec plaisir sur notre stage,

Nous vous prions de recevoir, Chère Madame, Cher Monsieur, nos sincères salutations.

JVT-CONSULTING France
Service commercial

JVT-CONSULTING France
11 Av. Paul Langevin
93100 Montreuil

PS : Cette formation, les frais annexes et les frais de déplacement sont susceptibles d'être pris en charge par l'entreprise, par et/ou par l'OPCA, sous réserve d'acceptation du dossier.

Il est nécessaire d'en effectuer la demande auprès de votre Responsable Formation, DRH ou autre personne habilitée à vous transmettre la réponse ainsi qu'à JVT CONSULTING France.



Programme :
DACTYLOGRAPHIE SUR ORDINATEUR : 98% de pratique → 35 heures

Formation : apprendre à taper graduellement avec les 10 doigts sans regarder le clavier.

Objectif : Les stagiaires saisissent avec leurs 10 doigts sans regarder le clavier d'ordinateur et augmentent graduellement leur vitesse de saisie en fonction des capacités du stagiaire.

Pré requis : Travailler sur ordinateur

Moyen pédagogique :

La formation s'effectue en face à face avec notre formatrice spécialisée en dactylographie et elle-même dactylographe depuis 1977. Un cahier de cours + un cahier d'exercices avec 98% de pure dactylo. Chaque stagiaire se forme sur un ordinateur avec un clavier adéquat. Un support de cours + un certificat de dactylo sont remis à chaque stagiaire.

Programme de dactylographie sur ordinateur :

La méthode est précise, graduelle, de ce fait, elle est efficace.

- L'ergonomie
- Gymnastique des 10 doigts et bien-être
- La position des mains, des doigts, du corps
- Pas à pas, apprendre à taper avec les 10 doigts sans regarder le clavier
- 87 compétences fondamentales sont appréhendées
- 4 aptitudes sont maîtrisées
- 3 mémoires sont entraînées
- Taper sans erreurs de saisie et/ou avec un minimum d'erreur de saisie
- Augmenter la vitesse de saisie progressivement
- Révision sur les normes de ponctuation et de typographies (15min si le temps)
- Les raccourcis clavier fondamentaux
- 98% d'exercices de pure dactylographie

Si les stagiaires ont terminé avant les 35 heures le 1^{er} niveau de dactylographie, ils passent au niveau II de dactylographie, formation d'augmentation de la vitesse de saisie et des chiffres avec des exercices concrets.

Un test de vitesse de frappe est effectué.

La vitesse de saisie en dactylo est directement liée aux capacités du stagiaire.

PS : Afin d'éviter la contrefaçon et la concurrence déloyale

Nos textes sont conçus et réalisés par JVT CONSULTING et sont tous protégés.

Ne soyez pas complice de tels actes frauduleux et envoyez-nous les documents.

Merci de votre compréhension et excellente réussite sur les formations de JVT CONSULTING France.



JVT CONSULTING France

Centre de formation professionnelle, 11 av. Paul Langevin, 93100 Montreuil
Tél. : 01.48.59.14.68
www.jvt-consulting.com et www.dactylographie.eu
E-mail : contact@jvt-consulting.com

Mise à jour le

Calendrier en année 2016 : Formation dactylographie France entière : 35 heures

Matin : 10 cours de 9H < 12H30

Ou

Après-midi : 10 cours de 14H < 17H30

| PARIS | LYON |
|---------------------------------|---|
| Janvier Du 11 au 22 inclus | Février/mars Du 22 < 4 inclus |
| Mars Du 14 < 25 inclus | Mai/juin Du 23 < 3 inclus |
| Juin Du 13 < 24 inclus | Octobre Du 17 < 28 inclus |
| Juillet Du 18 au 29 inclus | Pour les autres villes Nous contacter Merci |
| Septembre Du 12 au 23 inclus | |
| Novembre Du 14 < 25 inclus | |

À vos calculettes :

LES FORFAITS PROPOSÉS par JVT CONSULTING France :

Forfait Diamant : *Financement en amont* du stage par entreprise

Prix par personne : 41€/Heure/HT + 14€ de frais de dossier. Total HT 1.449,00€

Forfait jade : *Financement après le stage* par entreprise ou OPCA

Prix par personne : soit 51 €/Heure/ HT + 14€ de frais de dossier = 1.799,00€

Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration, nous vous souhaitons d'excellentes formations avec JVT-CONSULTING France.



JVT CONSULTING

JVT CONSULTING France

Centre de formation professionnelle, 11 av. Paul Langevin, 93100 Montreuil
Tél. : 01.48.59.14.68

www.jvt-consulting.com et www.dactylographie.eu
E-mail : contact@jvt-consulting.com

Mise à jour le 15 octobre 2014

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Réservée aux entreprises

(Article L.920-1 du Livre IX du Code du travail)

N° d'enregistrement auprès de la DRTEFP d'Ile de France : 11930587093

Article I : Entre JVT-CONSULTING et l'entreprise nommée ci-après ont convenu ce qui suit :

| | |
|--|---|
| Nom de l'entreprise : | Nom du Responsable : |
| Adresse entreprise : | |
| Code postal et ville : | |
| Tél. : | E-mail : |
| Nom de la formation : Dactylographie sur ordinateur | |
| Nombre d'heures de formation : 35H en 10 demi-journées, <i>soit 35 heures</i> | |
| Lieu de formation : <i>Paris</i> <input type="checkbox"/> Horaires de formation : (cocher la case correspondante) | |
| Matin <input type="checkbox"/> 10 cours de 9H < 12H30 ou Après-midi <input type="checkbox"/> 10 cours de 14H < 17H30 | |
| Lieu de formation : <i>Lyon</i> <input type="checkbox"/> Après-midi uniquement : 10 cours de 14H < 17H30 | |
| Inscriptions : | |
| Nom et prénom du 1 ^{er} stagiaire : | |
| Nom et prénom du 2 ^{ème} stagiaire : | |
| Financement : À titre indicatif → Taux horaire normal : 51€/heure | |
| Nom du forfait : | Date de formation : |
| 1 ^{ère} personne inscrite : prix HT | |
| 2 ^{ème} personne inscrite : prix HT | |
| Frais d'inscriptions : 14 €/HT par personne | |
| Prix total HT des frais d'inscriptions | |
| TVA 20 % → montant de la TVA | Exonéré de TVA, code général des impôts art.262 ter-I |
| Montant total à payer | |
| Le financement s'effectue par : (cochez la case correspondante) | |
| Virement bancaire : sur le compte de JVT CONSULTING France <input type="checkbox"/> RIB joint avec la facture et/ou sur demande | |
| Chèque bancaire : à l'ordre de JVT CONSULTING France <input type="checkbox"/> | |
| Si paiement par OPCA : nom et adresse postale <input type="checkbox"/> | |
| Autre financeur <input type="checkbox"/> adresse et tél. : | |

Date et lieu :

Nom, prénom, signature du Responsable

Mention "lu et approuvé" avec apposition du tampon de l'entreprise



JVT CONSULTING France

Centre de formation professionnelle, 11 av. Paul Langevin, 93100 Montreuil

Tél. : 01.48.59.14.68

www.jvt-consulting.com et www.dactylographie.eu

E-mail : contact@jvt-consulting.com

Article I Conditions générales de vente :

- Nos factures sont payables et dues à la commande : aucune réception de chèque n'est réputée constituer un paiement tant que
- JVT-CONSULTING n'a pas encaissé l'intégralité de la somme due.
- En cas de non-respect des délais de paiement tels que décrits ci-dessus, les frais de recouvrement seront à la charge de l'entreprise cliente. Les sommes restant dues pourront être soumises à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. JVT-CONSULTING se réserve le droit de ne pas accepter les stagiaires sur les formations prévues.

Article II Responsabilités :

- La formatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage émanant du ou des stagiaires sur le matériel, les supports, etc. Le stagiaire à l'entièvre responsabilité de son matériel, des supports qui lui sont remis et des règles internes inhérentes au bon déroulement de la formation.

Article III Dispositions diverses :

- Les supports et fichiers utilisés lors de la formation sont et restent l'entièvre propriété intellectuelle et commerciale de
- JVT-CONSULTING. Toute reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, est illicite.

Article IV Moyens pédagogiques :

- JVT-CONSULTING donne aux stagiaires la plus haute qualité de formation professionnelle possible, requise par la diligence de sa profession et son éthique professionnelle.
- Chaque stagiaire à un cahier de cours et un cahier d'exercices.
- Des démonstrations concrètes sont faites aux stagiaires durant le déroulement des cours.
- Chaque stagiaire à un ordinateur et un clavier adapté à la dactylographie.
- Un ou plusieurs tests de vitesse de frappe sont susceptibles d'être effectués.
- Un certificat de dactylographie comprenant la vitesse de frappe est transmis au stagiaire.

Article V Modifications de dates et dédites :

En cas de dédit, après les 7 jours de réflexions, à partir de la date de réception de la convention de formation (le tampon de la poste faisant foi), et 8 jours avant le début de la formation ou durant la formation, pour quelques raisons que ce soit, la formation reste due. Celle-ci peut-être reconduite sur une autre session en accord au préalable avec JVT-CONSULTING par courrier ou e-mail. En souhaitant ne jamais en arriver à ce point.

PS : Les stagiaires seront remboursés en cas de force majeure engendrée par JVT-CONSULTING, comme l'annulation ou le report de la formation. En souhaitant ne jamais en arriver à ce point également.

Article VI Différends éventuels :

- Nous accordons la plus vive importance à nos relations avec vous. Nous pensons qu'il est important d'avoir un cadre pour gérer nos divergences éventuelles. Tout litige ou réclamation liés à un contrat ou non, sera traité à l'amiable et si vraiment malgré les efforts communs il n'est pas possible de régler la divergence, le différend se réglera devant les tribunaux compétents de Paris ou de la ville concernée.

Article VII Clauses particulières :

- Je comprends et accepte les termes de ce document et suis autorisé(e) à signer au nom de la société.

Fait en double exemplaire à :

Date :

Lu et approuvé par les deux parties :

Pour l'entreprise :

Nom du Responsable :

Signature précédée

De la mention «Lu et approuvé»

Et cachet de l'entreprise :

Pour JVT-CONSULTING France,

JVT-CONSULTING France
11 Av. Paul Langevin
93100 Montreuil